

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE



Département de la Haute-Garonne
Commune de Lagardelle-sur-Lèze (31870)

Extrait du registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du 14 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 14 avril à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Lagardelle-sur-Lèze, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Floréal MUNOZ, Président.

Date de la convocation : Le 8 avril 2021

Nombre d'administrateurs : 9 - En exercice : 9 – Présents : 8 – Votants : 9

Présents : M. MUNOZ Floréal, Mme SINIGAGLIA Françoise, Mme BAUDOUIN Janine, Mme BOY Giselle, Mme HEBRARD Céline, Mme ESTADIEU Adèle, Mme WIECZORECK Jacotte, M. DUBOS Laurent.

Procuration : Mme REALDON Vittoria à Mme SINIGAGLIA.

Absent : aucun

DELIBERATION N° 2021-06

OBJET DE LA DELIBERATION : Subvention aux associations

VU le Budget Primitif 2020 du CCAS ;

VU la somme de 10.000,00 € inscrite à l'article 6574, subventions de fonctionnement aux associations et autres ;

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions dans la limite de l'enveloppe votée aux associations retenues.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où la proposition de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes :

- Coopérative scolaire école maternelle : 1.700 €
- Coopérative scolaire école élémentaire : 2.500 €
- Secours catholique de La Lèze : 600 €
- Association sportive collège de Labarthe/Lèze : 300 €
- Association « Vert soleil » : 2.000 €
- Restaurants du cœur : 600 €
- Comité Français de Secourisme : 600 €
- Secours populaire : 600 €
- Groupe secours catastrophe : 200 €

Soit un total de 9.100 €, sachant qu'un solde de 900 € reste disponible, en cas de besoin constaté d'ici la fin de l'exercice.

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif du CCAS 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

Le Président,

